

BAREME DES HONORAIRES AU 31 MAI 2017

VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION ET PROFESSIONNEL

Honoraires à la charge du vendeur, sauf dérogation

Jusqu'à 50 000 € : Forfaitaire de 5 000 € TTC

Auxquels s'ajoute le pourcentage suivant :

**Supérieur à 50 001 € : 5 % TTC du prix de
vente honoraires inclus**

Estimation Vente : 150 € HT soit 180 € TTC

VENTE DE TERRAIN A BATIR

10 % TTC du prix de vente

LOCATIONS

A la charge du locataire :

Frais de visite constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC /m²

Frais d'état des lieux : 3 € TTC / m²

A la charge du propriétaire :

Frais de visite constitution du dossier, rédaction du bail : 10 € TTC /m²

Frais d'état des lieux : 3 € TTC / m²

Frais d'entremise et de négociation : 100 € HT soit 120 € TTC

GESTION

En fonction des prestations choisies :

Service initial : 6 % HT - Service Confort : 7 % HT - Service Privilège : 8 % HT

Sur toutes les sommes quittancées (majorés de la TVA en vigueur 20 %)

Assurance loyers impayés : 2,5 % HT

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante



www.century21.fr



Qui s'y connaît aussi bien ?

TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE